

Les crédits

Vous parlez de faire plus de vérifications. Naturellement, c'est une question de gestion. Nous devons faire en sorte que les taxes et impôts dus au gouvernement sont versés.

Nous avons envisagé toutes ces mesures et, d'ailleurs, lorsque nous avons pris le pouvoir notre budget était loin d'être équilibré, comme vous le savez très bien. Nous avons dû emprunter 16 milliards rien que pour les dépenses, et à cela il fallait ajouter le service de la dette, etc.

L'an dernier, nous avons pu prendre 9 milliards pour payer les intérêts. Nous avons amélioré la situation de 25 milliards. Voilà de la saine gestion. Nous avons réduit le déficit.

Naturellement, nous devons faire davantage. Le dernier budget augmentait l'impôt sur les sociétés de 2 milliards. Par ailleurs, l'ensemble de mesures présenté par mon collègue, le président du Conseil du Trésor, est lié à la TPS. Il y a une limite aux pressions que l'on peut exercer.

Lorsque j'entends ces histoires au sujet de ces milliers de sociétés qui font des bénéfices et ne paient pas d'impôts, cela m'énerve, car ce n'est pas vrai. C'était vrai il y a des années, mais nous avons travaillé à fermer toutes les échappatoires et à nous assurer que chacun paie sa part.

Certaines sociétés versent leurs profits sous forme de dividendes qui sont imposés. On ne peut pas imposer deux fois. D'autres sont de très petites sociétés, des exploitations agricoles souvent, qui ont fait une moyenne de 25 000 dollars de bénéfices au cours des dernières années. Ce sont des secteurs où on nous a demandé d'être généreux pour faire en sorte que les emplois demeurent. On ne peut pas jouer sur deux tableaux.

Nous envisageons toutes ces avenues, mais je ne pense pas qu'elles puissent représenter un pilier important de notre régime fiscal.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais faire un petit commentaire. Le ministre d'État (Finances) a dépassé, je crois, son texte et peut-être même sa pensée. Il a prétendu que ce projet de loi C-62 était un projet de loi, et je le cite: «compréhensif dans son concept». J'ai regardé la définition du mot «compréhensif», parce que je me suis dit que le ministre n'a pas la même définition que la mienne. «Compréhensif» veut dire: qui se comprend bien et qui se définit facilement.

Monsieur le Président, le projet de loi est un des plus complexes jamais présentés à la Chambre.

• (1240)

Ça ne se comprend pas facilement, et je dois lui dire que quand je l'écoute parler d'une réforme «compréhensive», je me demande, diable, où il a pris cette idée. Soit qu'il n'a pas lu le projet de loi, et je pense bien que le ministre d'État (Finances) l'a lu le projet de loi. Ce n'est tout de même pas le ministre responsable du Commerce extérieur qui ne lit pas ses documents. Mais, où a-t-il pris l'idée que ce document est simple quand on sait que c'est un des plus compliqués, que les Canadiens leur répètent qu'il va être difficile à interpréter et, dans bien des cas, très complexe pour la petite industrie, et que le secteur manufacturier et autres auront de la difficulté à comprendre et à appliquer la loi. J'ai maintenant une question très simple à poser au ministre, parce que c'est un commentaire que je faisais sur la compréhension du mot «compréhensif», l'explication de ce mot.

Le ministre va-t-il avouer que ce projet de loi, cette imposition d'une nouvelle taxe de vente sur les produits et services est la plus grande concession fiscale jamais faite aux corporations du pays? Je lui pose la question tout simplement dans ces termes-là parce que je pense qu'il va certainement être capable d'y répondre, ce n'est pas compliqué. Est-ce qu'il va admettre que c'est la plus grande concession aux corporations, ce qu'on appellerait, nous autres, un cadeau de Noël pour les corporations. On leur enlève 13,5 p. 100 mais on n'a aucune garantie qu'ils vont le donner aux Canadiens en retour et qu'on profitera bien de leur bonne volonté dans cette imposition de la TPS?

M. Loiseau: L'honorable député cite des auteurs du *Petit Robert*, je crois.

Des voix: Le *Grand Robert*.

M. Loiseau: Je dois dire que quand on est à Ottawa, on est parfois amené, en utilisant, il le sait très bien, tantôt une langue, tantôt l'autre, à déraper. Quand j'ai dit «compréhensif», j'utilisais probablement la définition anglaise «comprehensive» voulant dire donc «qui regroupe plusieurs éléments». Pour le reste, l'honorable député a raison d'une certaine façon. Les gens, les citoyens canadiens, ils paient de l'impôt, mais si vous leur mettez sur la table les lois de l'impôt, il n'y en pas un, et moi le premier, qui pourrait vraiment dire: Je peux passer à travers. Mais, si vous voulez, quand on est ici. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Loiseau: Je peux la lire, mais en fait je dois dire que j'ai de bons comptables pour me l'expliquer. Ce sont des documents qui sont effectivement très compliqués mais qu'on peut résumer finalement dans leur donnée centra-